

RAPPORT N°20 : SOUTIEN AU PROJET DE MAISON DE SANTE D'AMBERT

Vu l'arrêté préfectoral du 28 mars 2018 fixant les statuts de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez et notamment la compétence supplémentaire « soutien à toute initiative visant à maintenir, améliorer et développer le service de santé » ;

Vu la délibération du 29 octobre 2019 complétant la compétence supplémentaire « soutien à toute initiative visant à maintenir, améliorer et développer le service de santé » par « mailler le territoire avec une offre de soin organisée en réseau autour d'un pôle central de santé » ;

Vu le courrier d'engagement de l'Association des professionnels de santé pour la qualité des soins en pays d'Ambert (APSSA) en date du 13/10/2020 en pièce-jointe

Rappel du contexte :

Porté par l'Association des professionnels de santé pour la qualité des soins en pays d'Ambert (APSSA) depuis plus de deux ans, le projet de maison de santé pluridisciplinaire à Ambert est le fruit de la volonté des praticiens afin d'exercer de façon regroupée. En effet, avec un médecin pour 2.000 habitants alors que la moyenne nationale est plutôt d'un médecin pour 700 habitants, le constat est préoccupant.

Au fil des départs à la retraite de leurs collègues, « des non-remplacements durant les vacances », les médecins généralistes d'Ambert se sont alarmés, à l'image du docteur Marie-Claire Bui, présidente de l'APSSA. Depuis le 17 janvier 2019, leur projet a reçu la labellisation officielle de Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) par l'Agence régionale de santé.

Pour concrétiser ce label par une structure en dur et se réunir, les professionnels de santé ont sollicité des financeurs privés que sont :

- La Caisse des dépôts ;
- Le laboratoire de biologie médicale Gen-Bio d'Ambert qui aura d'ailleurs un nouveau local accolé à la MSP.

L'EPF SMAF s'était porté acquéreur d'un terrain de 10.000 m² pour le compte de la commune qui a apporté son soutien au projet. Ce terrain est situé à côté de la caserne des pompiers et à proximité de l'hôpital. La Mairie d'Ambert va racheter 5000 m². Ensuite la Mairie revendra la partie à bâtir soit 2 345 m² à l'Office santé, maître d'ouvrage du projet. Le parking, quant à lui, sera propriété de la Commune.

La MSP disposera finalement de 755 m² de locaux.

Avec ce nouvel équipement, neuf et moderne, les praticiens espèrent attirer des spécialistes à Ambert.

.../...

La maison de santé d'Ambert regroupera :

- 4 généralistes déjà présents dans la ville. Des internes en médecine générale pourront être accueillis et disposeront d'un logement et de leur propre cabinet. 2 internes souhaitent s'engager à réserver un local. La création des locaux pour les internes se fait grâce au pot commun ;
- 2 cabinets d'infirmiers : c'est au total, huit infirmières libérales qui auront leurs locaux dans la MSP, dont deux infirmières Asalée, qui se consacrent à l'éducation thérapeutique des patients,
- 1 sage-femme,
- 1 ostéopathe,
- 1 podologue,
- 1 urologue du Puy-en-Velay viendra proposer des consultations une fois tous les quinze jours,
- 1 chirurgien vasculaire et dermatologique (traitement des varices, des ulcères, des artères) du Puy en Velay propose des consultations au cabinet de Marsac-en-Livradois, avant de s'installer dans les locaux de la MSP l'an prochain, à tour de rôle avec ses collègues,
- 1 second chirurgien viscéral et digestif (traitement des hernies abdominales, des appendicites...) du Puy en Velay qui propose actuellement des consultations au sein du cabinet du Dr Dugay, à Ambert. Ces consultations ponctuelles permettront davantage de prévention et pourront toucher un public fragile, souvent freiné par la distance avec les grands centres hospitaliers,
- Peut-être un pneumologue ?

Et 3 biologistes, du laboratoire Gen-Bio seront aussi présents dans les locaux jouxtant la MSP.

Le bâtiment pourra s'étendre et accueillir de nouveaux praticiens si besoin. Une réserve foncière sera prévue à cet effet.

La Société Civile Immobilière (SCI) se composerait ainsi :

- 51 % Gen Bio ; Gen Bio s'engage à prendre une part plus importante si un pool de médecins est prêt à porter 5 à 10 % des parts.
- 49 % Caisse des dépôts, elle ne doit jamais être majoritaire.

Les plans du bâtiment sont fournis en annexe de cette délibération.

LE LOYER : 10.60 €/m2

LE PLANNING :

- Dépôt de Permis de Construire : Mars 2021 ;
- Début des travaux : Eté 2021 ;
- Livraison prévue : fin 2022.

.../...

LES ENGAGEMENTS DES PROFESSIONNELS :

- Mailler le territoire avec une offre de soin organisée en réseau autour du pôle central de santé grâce à des permanences physiques. Cela se concrétisera via une convention fixant les engagements des parties.
- A court terme, organiser au mieux le pôle à Ambert pour avoir une base solide et à moyen terme, envisager une coordination en Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) des secteurs souhaitant s'impliquer dans ce groupe de travail en lien avec l'Hôpital ;
- Accueil très favorable du médecin salarié du Département ;
- Favorable pour prendre des créneaux en télémedecine si besoin. En plus des permanences physiques.
- A long terme, ces initiatives représentent un terreau favorable pour l'installation durable de nouveaux médecins sur le territoire

L'INTÉRÊT D'UN TEL PROJET :

- ✓ Une initiative qui répond parfaitement au besoin du territoire ;
- ✓ Un projet structurant pour le territoire, d'intérêt communautaire ;
- ✓ Des engagements qui répondent parfaitement aux statuts d'ALF et à son projet de territoire désignant la santé comme priorité 1 ;
- ✓ Un projet qui est impulsé par les acteurs de terrain ;
- ✓ Ce type de projet est souvent 100 % public, ALF aurait dû faire un emprunt très lourd ;
- ✓ ALF est dans son rôle de facilitateur ;
- ✓ Un projet qui favorise un projet de santé qui sera à l'échelle d'ALF (CPTS) complètement légitime et reconnu par l'ARS car porté par les professionnels de santé eux-mêmes.

LE PLAN DE FINANCEMENT PROPOSE :

Coût du projet en investissement		Recettes prévisionnelles				
Détail des différents postes de dépenses	Montant HT	Structures	Dépense retenue	Nature de l'aide	Taux en %	Montant HT
Construction du bâtiment	1 557 414,00 €	Région	Construction du bâtiment	Subvention	13%	200 000 €
Parcelle bâtiment + parking	88 000,00 €	CCALF	Construction du bâtiment	Travaux de création d'un parking	8%	73 950 €
				Travaux de VRD, abords et espaces verts		45 000 €
Travaux parking + VRD + espaces verts	118 950,00 €	Mairie d'Ambert	Construction du bâtiment	Achat parcelle déduction faite de la revente aux professionnels santé	4%	52 825 €
				Païement vacances de cabinets : 3 bureaux à 300 €/mois (10 800 €/an)		10 800 €
				Construction du bâtiment		Réalisation de l'entretien du parking (2000 €/an)
TOTAL	1 764 364,00 €	TOTAL			25%	384 575 €

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- d'adopter le plan de financement ci-dessus :
- d'autoriser M. le Président à signer la convention d'engagements mutuels avec les professionnels de santé.
- de charger Monsieur le Président de toutes les formalités utiles quant à l'exécution de la présente délibération.